

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 25 JANVIER 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16
Présents : 14
Pouvoirs : 2
Votants : 16

Date de convocation et d'affichage :

19 janvier 2024

Numéro :

D20240125_21

Objet :

Fixation du montant de la redevance incitative d'assainissement non collectif

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier, à 8 heures 55, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon-sur-Chalaronne, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES		x	P. MATHIAS
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL		x	I.DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Christophe MONIER**

Rapporteur : **Philippe POTTIER**

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est en majeure partie financé par la redevance annuelle payée par les foyers non raccordés à un réseau d'assainissement collectif et recouvrée via les factures d'eau.

Le montant de cette redevance a été porté de 24 €/an à 26€/an le 28 avril 2022 dans la perspective du renforcement du service par le recrutement d'un deuxième agent de terrain à temps plein.

Le niveau de recette généré par ce montant de redevance ne permet toujours pas d'équilibrer le budget annexe SPANC. La situation restait tenable jusqu'à présent grâce au report de l'excédent de fonctionnement constitué sur des exercices antérieurs, mais aujourd'hui cet excédent a été consommé et il devient nécessaire de revoir le montant de cette redevance. Il manque environ 24 000 € de recettes par an pour équilibrer le budget.

Le territoire comptant près de 4000 installations d'assainissement autonomes, il conviendrait de relever de montant de la redevance de 6€.

Il est donc proposé de revoir le montant de la redevance ANC à 32 €.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver le montant de 32 euros par an pour la redevance d'assainissement non collectifs,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents correspondants.

Le Bureau

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le montant de 32 euros par an pour la redevance d'assainissement non collectifs,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tous les documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré, le 25 janvier 2024.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

